

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 31 janvier 2020

Le 31 janvier 2020 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 20 janvier 2020, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Maurice ARMAND, Maurice AURIERES, Jean Marie AURIERES, Hervé CARRIERE, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Michel FRAUX, Colette GRYSOLE, Sébastien IMBERT, Stéphanie LESCURE, Noëlle MOLINIER-PORTE, Dominique ROUALDES.

Absente excusée ayant donné procuration : Claudette PRONZAC

Secrétaire de séance : M Jean Marie AURIERES

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 6 décembre 2019.

Compte Administratif 2019 Budget Principal

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur AURIERES Jean Marie, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Il donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2019 de la commune qui lui est soumis. La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte Administratif 2019 Budget Lotissement

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur AURIERES Jean Marie, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Il donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget du Lotissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2019 du Lotissement La Garrigue 3^{ème} tranche qui lui est soumis. La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte de Gestion 2019 Budget Principal

Après avoir approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 du Budget Principal et du Budget Lotissement par délibération du 31 janvier 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Lotissement dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation du Résultats

Selon le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget Principal, la section d'investissement est en excédent. De ce fait elle n'a pas besoin de financement de la section de fonctionnement. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 peut donc être affecté en section de fonctionnement au compte R002 pour 40 741,45 €.

Le conseil municipal n'a, dans ce cas, pas besoin de délibérer.

Planning des Elections Municipales 2020

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE - ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 et 22 MARS 2020

| Bureau n° 1 - SAINT SANTIN 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour | | Bureau n° 2 - ST JULIEN DE PIGANIOI 1 ^{er} et 2 ^{ème} tour | |
|--|--|---|--|
| Horaires | NOM Prénom | Horaires | NOM Prénom |
| 8h00 à 11h00 | COUDERC Michèle/FEYT Dominique | 8h00 à 10h00 | PRONZAC Claudette/COUDON Marc |
| 11h00 à 13h00 | ARMAND Maurice/GRYSOLE Colette/IMBERT Sébastien | 10h00 à 13h00 | LESCURE Stéphanie/CARRIERE Hervé |
| 13h00 à 16h00 | ROUALDES Dominique/FRAUX Michel | 13h00 à 16h00 | AURIERES Jean Marie/AURIERES Maurice PORTE Noëlle |
| 16h00 à 18h00 | COUDERC Michèle/FEYT Dominique | | |
| | | 16h00 à 18h00 | PRONZAC Claudette/COUDON Marc |
| 18h00 | DEPOUILLEMENT | 18h00 | DEPOUILLEMENT |
| | | | |

QUESTIONS DIVERSES

Classement de la voirie du Lotissement La Garrigue : Le programme de construction du Lotissement de St Julien de Piganiol a été réalisé en 4 tranches avec le dépôt de plusieurs déclarations préalables, d'un permis de lotir et de deux permis d'aménager. La voirie de chaque tranche dessert la tranche postérieure. L'ensemble de ces voiries doit être classé dans les voiries communales comme prévu initialement, leur gestion et entretien étant assuré par la Commune. Ce classement ayant été oublié, le conseil municipal décide que les parcelles cadastrées : Section ZB n° 50, Section ZB n° 59, Section ZB n° 61, Section ZB n° 63, Section ZB n° 78, Section ZB n° 110, aujourd'hui aménagée en voirie, sont affectées à l'usage public.

Voirie et travaux à prévoir :

Au Lotissement à Saint Julien, l'eau de pluie s'infiltré dans un terrain par ravinement. Le propriétaire souhaite construire un mur de clôture mais avec l'eau il ne tiendra pas. Il convient de trouver une solution pour dévier l'eau de pluie. Une visite sur place sera prévue.

Des devis ont été demandé à deux entreprises pour des travaux de voirie Rue du Poirier Rouge à Saint Julien de Piganiol pour la pose d'un drain afin d'évacuer l'eau de pluie d'une parcelle urbanisée. Et Chemin de la Douzenie au Vialenq pour de l'enrochement et la pose de pvc en traverse de route pour le même problème. Après étude, un devis sera validé et les travaux effectués.

Au Mas Del Bosc le chemin communal qui dessert des parcelles et des bâtiments est abîmé et des trous se sont formés. Après discussion, le Conseil Municipal propose de mettre à disposition du propriétaire des parcelles concernés, des matériaux qui seront décapés de la voirie goudronnée dans le cadre de l'opération Cœur de Village de Saint Julien de Piganiol. A charge du demandeur de venir les récupérer et de réparer la voirie. Une autre partie de ces matériaux sera mise également pour un chemin de la Roucayrie.

Voyage scolaire école Saint Julien : l'enseignant de l'école de Saint Julien de Piganiol informe le conseil municipal qu'il prévoit l'organisation d'une classe découverte à la mer avec ses élèves en septembre 2020. Il demande une participation de la commune à hauteur de 125 € par élèves. L'effectif pour la commune devrait être d'une dizaine d'enfants. Le conseil municipal approuve cette subvention.

Recensement : il est en cours jusqu'au 16 février et à l'heure actuelle le taux de réponses est de 50%.

Bibliothèque : Les bénévoles de la Bibliothèque ont fait savoir qu'elles cesseraient leurs activités en mars 2020. Il conviendrait de trouver des personnes intéressées pour s'en occuper. La bibliothèque est ouverte le samedi de 10h à 11h30. La commune de Saint-Santin met tout en œuvre afin que les services proposés par la Bibliothèque puissent se poursuivre pour les habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00